A Paris, le 29/10/2026

Objet : Prorogation de la durée de vie du FCPI Innovation Pluriel N°5 (ISIN : FR0013349545)

Cher Investisseur,

En votre qualité de porteur de parts du FCPI Innovation Pluriel N°5 (le **Fonds**), SWEN Capital Partners souhaite vous informer de sa décision, dans l'intérêt exclusif des porteurs, de procéder à la deuxième prorogation de la durée de vie du Fonds.

Conformément à l'Article 8 du Règlement du Fonds, SWEN Capital Partners a la possibilité de proroger la durée de vie initiale du Fonds à deux reprises pour une durée maximale d'un an chacune, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Dans ce contexte, et afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser les cessions des sociétés en portefeuille dans les meilleures conditions possibles, SWEN Capital Partners vous **informe de la prorogation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 31 décembre 2027.**

Cette décision s'inscrit dans une démarche de gestion prudente et vise à optimiser le processus de liquidation du portefeuille dans l'intérêt des investisseurs.

Toute prorogation est portée à la connaissance des porteurs de parts au moins deux (2) mois avant sa prise d'effet. Elle sera par ailleurs notifiée à l'Autorité des marchés financiers et au dépositaire.

Cette décision n'entraine aucune intervention de votre part.

Pour rappel, au 30 juin 2026, la valeur liquidative du Fonds s'établit à 84,12 €, soit une performance en hausse de 9,12%, hors avantage fiscal, depuis sa création. Celle-ci sera amenée à fluctuer, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des opérations de cession en cours.

Notre Service Relations Clientèle reste également à votre écoute au : N°Cristal 0969 32 88 32 APPEL NON SURTAXE

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions d'agréer, cher Investisseur, l'expression de nos salutations distinguées.



Xavier LE BLAN
Directeur de Gestion